

DEPARTEMENT de la  
HAUTE VIENNE

Arrondissement de LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-  
La-Perche

**COMMUNE DE  
RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers

en exercice : 10

présents : 6

votants : 9

procurations : 3

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2025

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Cécile PERAIN,  
Messieurs Jacques BARRY, Michel VILLARS, Jean-Bernard RIVASSEAU

**ABSENTS (donnant procuration)** : Aurélie RANOUIL donnant procuration à Cécile PERAIN, Fabienne DACQUET donnant procuration à Jean-Bernard RIVASSEAU, Sébastien FISSOT donnant pouvoir à Claudine ARNAUD

**ABSENT EXCUSÉ** : Maxence CANION

**Secrétaire de séance** : Cécile PERAIN

### **Objet : Modification du devis parking de Rilhac**

M. le Maire informe le conseil qu'un nouveau devis de CMCTP a été effectué concernant le choix du revêtement du parking Impasse des Hirondelles à Rilhac ainsi que pour la collecte et l'évacuation des eaux pluviales. En effet, ces travaux n'étant pas éligible à subventions, un enrobé pouvait être envisagé.

Après avis de l'architecte des Bâtiments de France, l'enrobé ne sera pas accepté.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal,  
- Accepte la modification du devis pour la collecte et l'évacuation des eaux pluviales**

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jacques BARRY

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE RILHAC-LASTOURS' and '1871' at the bottom. The signature is written in a cursive style.

DEPARTEMENT de la  
HAUTE VIENNE

Arrondissement de LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-  
La-Perche

**COMMUNE DE  
RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers

en exercice : 10

présents : 6

votants : 9

procurations : 3

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2025

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Cécile PERAIN,  
Messieurs Jacques BARRY, Michel VILLARS, Jean-Bernard RIVASSEAU

**ABSENTS (donnant procuration)** : Aurélie RANOUIL donnant procuration à Cécile PERAIN, Fabienne DACQUET donnant procuration à Jean-Bernard RIVASSEAU, Sébastien FISSOT donnant pouvoir à Claudine ARNAUD

**ABSENT EXCUSÉ** : Maxence CANION

**Secrétaire de séance** : Cécile PERAIN

### **Objet : Adhésion CAUE 87 année 2025**

Monsieur le Maire a reçu une demande d'adhésion pour l'année 2025 au CAUE 87 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Haute-Vienne). Il s'agit d'un organisme départemental qui a pour but la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Il accompagne les maîtres d'ouvrages publics ou privés.

L'adhésion s'élève à 150€ pour l'année 2025.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal,  
- Autorise Monsieur le Maire à adhérer au CAUE 87 pour l'année 2025 et de  
procéder au versement de la cotisation.**

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jacques BARRY

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE RILHAC-LASTOURS' around the top edge and '87 (Haut-Vienne)' at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem featuring a figure holding a staff and a star above it. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.

DEPARTEMENT de la  
HAUTE VIENNE

Arrondissement de LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-  
La-Perche

**COMMUNE DE  
RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers

en exercice : 10

présents : 6

votants : 9

procurations : 3

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2025

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Cécile PERAIN,  
Messieurs Jacques BARRY, Michel VILLARS, Jean-Bernard RIVASSEAU

**ABSENTS (donnant procuration)** : Aurélie RANOUIL donnant procuration à Cécile PERAIN, Fabienne DACQUET donnant procuration à Jean-Bernard RIVASSEAU, Sébastien FISSOT donnant pouvoir à Claudine ARNAUD

**ABSENT EXCUSÉ** : Maxence CANION

**Secrétaire de séance** : Cécile PERAIN

**Objet : Transfert de compétences assainissement collectif à la communauté de communes – Pays de Nexon – Monts de Châlus**

Monsieur le Maire informe avoir reçu un mail du service environnement de la communauté de communes, Pays de Nexon – Monts de Châlus, indiquant que le transfert de la compétence assainissement n'est plus obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme annoncé. Il est demandé aux communes, le souhaitant, de s'inscrire dans la phase 3 de l'étude concernant les conditions et modalités d'un éventuel transfert de compétences. Monsieur le Maire demande au Conseil de se positionner.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal,  
- Accepte de s'inscrire dans la phase 3 de l'étude du transfert assainissement.**

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jacques BARRY



DEPARTEMENT de la  
HAUTE VIENNE

Arrondissement de LIMOGES  
Canton de Saint-Yrieix-  
La-Perche

COMMUNE DE  
RILHAC-LASTOURS

Nombre de Conseillers

en exercice : 10  
présents : 8  
votants : 10  
procurations : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/08/2025

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Cécile PERAIN, Aurélie RANOUIL

Messieurs Jacques BARRY, Michel VILLARS, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent ROUBINET, Sébastien FISSOT

**ABSENTS (donnant procuration)** : Fabienne DACQUET donnant procuration à Cécile PERAIN, Maxence CANION donnant procuration à Laurent ROUBINET,

**Secrétaire de séance** : Sébastien FISSOT

**Objet : Mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain (OPAH-RU) relatives aux autres centres-bourgs du territoire intercommunal avec la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain (OPAH-RU) relatives aux autres centres-bourgs du territoire intercommunal (2025-2030).

Ces améliorations porteront sur une aide au ravalement de façades sur des zones définies, des centres bourgs, avec les élus et l'opérateur SOLIHA.

La Communauté de Communes interviendra à hauteur de 20% d'un plafond de travaux de 15000 € HT par façade (dans la limite des sommes allouées par la Communauté de Communes, déterminées par la délibération du conseil communautaire n°2024/101). La commune de RILHAC-LASTOURS interviendra à hauteur de 20% d'un plafond de travaux de 15000 € HT soit 3000 € par an.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal,**  
**- Accepte d'adhérer au programme de l'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain (OPAH-RU) relatives aux autres centres-bourgs du territoire intercommunal avec la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus.**

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jacques BARRY

